

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 avril 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 avril 2015

2015 DJS 133 Subventions (40 000 euros) à 2 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mars 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subvention à deux organismes locaux de Fédérations Nationales ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^{ème} Commission et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée pour l'exercice 2015 au Comité Départemental du Sport Adapté de Paris (n°D03216 / n°537 / 2015_00048) – chez OCTAPEH 69, avenue de Flandre (19^{ème}).

Article 2 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros est attribuée pour l'exercice 2015 au Comité Départemental Handisport de Paris - (n°964 (D01960) / 2015_00245)- 42-44, rue Louis Lumière (20^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant total de 40 000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO